

**TRADUCTION**

N° OJ : 76

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

**Objet :** Sports.- Subside spécifique.- Asbl "Verenigde Opwijkse Wielerclub" : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Verenigde Opwijkse Wielerclub";

Vu les crédits prévus aux articles 76201/33202 et 76410/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 20.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Verenigde Opwijkse Wielerclub" pour "Brussel – Opwijk" 2024, réparti comme suit:

- 15.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2024;
- 5.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76201/33202 et 76410/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :